

Lyon, le 19 septembre 2016

Communiqué de presse

## « Courtiers de travaux » : la CAPEB Rhône alerte le public

Les courtiers de travaux sélectionnent les entreprises dans tous les secteurs d'activité, sont censés faire réaliser les devis nécessaires et transmettre rapidement les meilleures offres.

Mais au delà de comprendre les critères que ces dernières recouvrent, la CAPEB Rhône signale que ces pratiques mettent en danger les artisans du bâtiment et que l'explosion de ce type de pratiques risque à terme de causer la disparition de tout un pan de l'économie, déjà par ailleurs fortement attaqué.

Avec pour mission de défendre les emplois locaux, l'organisation du bâtiment la plus puissante du département, tient à en alerter simultanément les pouvoirs publics et les consommateurs.

En effet, faire appel à ces méthodes :

- s'effectue au détriment de la qualité de service :  
Dans bon nombre de cas, il est nécessaire de réfléchir sur les solutions à apporter, ce qui passe impérativement par une visite préalable sur le lieu du chantier.  
Par ailleurs, le métier de courtier ne repose pas sur la connaissance des techniques du bâtiment : le prix est donc loin d'être le seul critère à prendre en compte pour une prestation.
- contribue à faire disparaître le principe de proximité et de relation directe avec les clients, facteur essentiel et reconnu d'un travail artisanal de qualité :  
Tout bâtiment est fait pour durer, la connaissance de son histoire est essentielle avant toute intervention.  
Or, les offres sont de plus en plus réalisées par des entreprises de taille importante, pas forcément proches du lieu d'intervention... lorsqu'il ne s'agit pas de structures faisant appel au travail détaché ou à des auto-entrepreneurs avec tous les risques qui en découlent (niveau de compétences, respect des normes, garanties, sécurité...),
- fait perdre autant de temps que les méthodes « classiques » de consultation :  
Contrairement à la promesse de sélection, ce sont bien souvent jusqu'à huit ou dix offres qui sont proposées au client et ne peuvent que compliquer la compréhension du consommateur.
- peut s'avérer coûteux :  
La prise en charge financière reversée au courtier pour une simple mise en relation :
  - est dans tous les cas répercuté sur l'intervention,
  - peut atteindre l'équivalent, en pourcentage, des honoraires d'architectes ou de maîtres d'ouvrage qui, eux, gèrent les plans, le projet, le budget et le suivi de chantier !!!

Véritable enjeu de société, le maintien d'un artisanat de proximité est crucial.

Ceci passe par l'amélioration permanente de la qualité des services et des prestations.

Un parti pris qui explique qu'à la Capeb Rhône, les adhérents justifient de milliers d'heures de formations dans tous les domaines...

[www.capeb-rhone.fr](http://www.capeb-rhone.fr)

Contact presse : Dépêches

Jennifer Baudet – Florence le Berre

Tél : 04 37 49 02 02

E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)

